

éditorial

Pour une démarche globale de biosécurité ...

L'actualité remet en lumière l'importance de la biosécurité pour la protection sanitaire des populations humaines et animales. La matière pouvait paraître relativement simple, ne serait-ce que par le rappel des gestes de désinfection, d'isolement et de mesures qui relèvent d'abord du bon sens. Il n'en est rien : Il s'agit d'un domaine très technique dont la connaissance et la mise en application permettent de prévenir ou de limiter les risques sanitaires et leurs conséquences économiques.

Les articles de ce numéro du NOUVEAU PRATICIEN VÉTÉRINAIRE équine le montrent clairement : la biosécurité repose sur deux socles fondamentaux : la connaissance scientifique des risques sanitaires et la mise en place de mesures de terrain.

La pandémie de Covid 19, due au virus dénommé SARS-CoV-2, montre que la gestion d'une crise est très difficile, voire erratique, quand on fait face à un nouveau danger sanitaire. *A contrario*, l'actuelle épizootie de Peste Équine Africaine en Thaïlande montre que le transfert des connaissances scientifiques peut se faire rapidement et simplement dès lors qu'elles sont préalablement acquises par les scientifiques et qu'un organisme de référence tel que l'OIE coordonne l'appui scientifique international.

La mise en place dans les élevages de mesures de terrain se fait en deux temps : les mesures de base dites de biosécurité externe, visant à empêcher ou à limiter l'introduction de souches infectieuses ou parasitaires dans un élevage, doivent être en place et appliquées en routine. Les mesures de biosécurité interne, visant à réduire la propagation des germes à l'intérieur même de l'élevage, doivent être prises dès l'annonce d'une suspicion de risque sanitaire, et les mesures sanitaires préventives doivent être respectées en permanence dans les écuries. En raison de la nature de leurs activités, les établissements de soins vétérinaires doivent veiller à appliquer en permanence l'ensemble de ces mesures.

Ces deux socles indispensables à la gestion de crises sanitaires ne sont pas suffisants. Il faut être capable de mettre en place une gestion concertée, coordonnée et forte, dès la suspicion d'un danger sanitaire. Cela suppose de surveiller en permanence l'état sanitaire de notre filière cheval. Les États sont en première ligne lorsqu'il s'agit de dangers sanitaires majeurs. Dans la plupart des pays, l'État sait mettre en place les règles nationales ou supranationales, mais peine souvent à coordonner les actions nécessaires dans un temps relativement court.

Quand il s'agit de dangers sanitaires qui ne relèvent pas de l'intervention étatique directe, il est indispensable d'avoir une structure de coordination propre aux équidés. Cette structure doit puiser sa légitimité à la fois dans la compétence scientifique, et en étant l'émanation des institutions de la filière. Elle doit pouvoir s'appuyer sur un réseau de surveillance épidémiologique très réactif.

Les contraintes issues de la mise en place des mesures de biosécurité sont nombreuses et souvent lourdes dans l'organisation quotidienne. Cependant, le non respect des règles de biosécurité a un coût gigantesque lorsqu'on observe la dégradation de l'état de santé d'un cheptel, l'augmentation de la fréquence et de la gravité des maladies, les coûts de traitement et les pertes économiques.

Le secteur course en a eu la preuve en 2018 et 2019 avec les épizooties d'Herpès virus et de Grippe qui ont eu un coût financier relativement faible pour les courses françaises si on le compare à celui subi par les courses britanniques. Bonne lecture !



Paul-Marie Gadot

Docteur Vétérinaire
France Galop
46, place Abel Gance
92655 Boulogne Billancourt cedex
pmgadot@france-galop.com

disponible
sur www.neva.fr 

Crédit Formation Continue :
0,05 CFC par article